



- 2 -

re, la dictature et un service militaire de quatre ans". Il recommande aussi l'appui au "Mouvement suisse pour l'amnistie au Portugal" et dénonce le chancelier MENDOSA, du consulat du Portugal à Lausanne, comme membre de la PIDE.

p.A. 45.31.

Nous suivons aussi l'activité du "Mouvement de soutien aux peuples de l'Angola et des autres colonies portugaises", fondé à Genève en été 1968 par quelques Suisses, dont le principal animateur est un extrémiste de gauche bien connu de nos services et de la police genevoise. Ce mouvement se proposait d'informer le public sur la situation régnant dans les territoires portugais et de collecter des secours matériels en faveur de réfugiés africains. Il s'efforce d'entrer en contact avec des réfugiés angolais en Suisse et travaille en liaison avec l'équipe du journal de gauche "Le Point", à Bruxelles.

! || Une trentaine de jeunes Angolais et autres Africains des territoires portugais ont été recueillis ces dernières années en Suisse, où ils ont récemment obtenu l'asile politique. A diverses occasions, nous en avons entendu un certain nombre, en leur adressant une mise en garde au sujet de leur comportement politique. Au début de septembre 1968 s'est tenu un "Séminaire des étudiants angolais" au centre de jeunesse "Le Louverain", aux Geneveys s/Coffrane (NE), sur le thème "La participation, mobilisation de l'étudiant angolais dans la lutte armée pour la libération nationale". Nous en connaissons les principaux participants, qui ne représentent pas grand-chose dans notre pays.

p.A. 15.46.13.

Revenons enfin sur les représentations du Théâtre de l'atelier de Genève : "Chant du Fantoche lusitanien", dont le caractère de propagande outrancier et injurieux n'a pas manqué de froisser les autorités de Lisbonne. Au début de décembre dernier, cette pièce a été présentée plusieurs fois au Théâtre municipal de Lausanne, avec un grand succès de curiosité pour public blasé, mais sans grande portée de propagande durable, nous semble-t-il. Les animateurs de ce théâtre sont citoyens suisses et, comme pour les autres "comités d'amnistie" ou "mouvement de soutien", il n'est guère possible d'intervenir de ce côté-là par des interdictions ou autres interventions de police.

Dans l'ensemble, la situation ne nous paraît donc pas s'être bien aggravée dans ce domaine, mais nous ne manquerons pas de vouer notre attention à ces milieux de l'opposition portugaise et ses soutiens sur notre ter-

- 3 -

ritoire.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,  
l'assurance de notre considération très distinguée.

LE CHEF DE LA POLICE FEDERALE :



15.1.1969 JM/pr  
Fotokopie mit KK an Schweiz. Botschaft in Lissabon

Ba 16. Jan. 69 -10